



VILLE DE GUÉNANGE

RECUPERATEUR AERIEN D'EAU DE PLUIE Règlement – Bulletin d'inscription

1. Objet :

Pour la deuxième année consécutive, la ville de Guénange, 1 place de l'Hôtel de ville, 57310 Guénange, met à disposition des particuliers, un **récupérateur d'eau de pluie (hors raccordement)**.

2. Engagements :

La ville de Guénange participe financièrement à ce dispositif avec le soutien de la Région Grand-Est et de l'Agence de l'Eau.

En contrepartie, l'usager s'engage à :

- Contribuer à hauteur de 10€ pour l'achat du récupérateur (à régler à l'inscription) ;
- Récupérer le récupérateur d'eau auprès du prestataire (munis d'une pièce d'identité) dans le délai imparti et selon les modalités qui vous seront communiquées ultérieurement ;
- Installer le récupérateur d'eau et le raccorder à un système d'écoulement pluvial (gouttières de toiture, ...) ;
- L'utiliser conformément aux préconisations techniques, et pour des usages particuliers (arrosage, lavage de véhicules, ...) ;
- S'attacher à réduire sa consommation en eau potable ;
- Ne pas revendre le récupérateur d'eau dans les 5 ans ;
- Ne pas connecter le trop plein du récupérateur d'eau au réseau pluvial, privilégier le rejet dans les espaces verts ;
- Envoyer des photographies du projet après la pose, à l'adresse email : nature@guenange.com

3. Règles d'attribution :

- Attribution aux 150 premiers dossiers réceptionnés **complets** (règlement, justificatifs et chèque)
 - Bénéficiaires de l'aide :
 - Particuliers habitant à Guénange ;
 - Limite d'un seul dispositif par foyer, quelle que soit la durée de validité de la délibération.

Ce dernier point exclut de fait les ménages ayant déjà perçu une telle subvention.

4. Modalités :

- Retourner le règlement dûment complété et signé à l'accueil de la mairie ou par email : nature@guenange.com ;
- Joindre un chèque de 10€ à l'ordre du « Trésor Public » en mentionnant au dos le nom et adresse du demandeur ;
- Joindre un justificatif de domicile au nom du demandeur ;
- **Choix** du modèle à récupérer auprès du prestataire (munis d'une pièce d'identité) selon les modalités qui seront communiquées à partir de juin 2024 :

Récupérateur standard 350L (Coloris Gris Anthracite / 775 x 383 x 1350mm)

Récupérateur haut 350L (Coloris Gris Anthracite / 575 x 384 x 1800mm)

- Tout récupérateur d'eau n'ayant pas été chercher dans les délais impartis se verra réattribué aux personnes sur liste d'attente. Dans ce cas, nous vous retournerons votre dossier d'inscription ainsi que le chèque.
- Envoyer des photographies du projet après la pose dans les 2 mois après réception du matériel à l'adresse email : nature@guenange.com. **Passé ce délai, la ville se réserve la possibilité de vous facturer la somme de 50€.**

Je soussigné, Madame, Monsieur

Demeurant au, 57310 Guénange

Adresse email (en majuscule) :

Numéro de téléphone :

Déclare avoir pris connaissance du règlement pour bénéficier d'un récupérateur d'eau de pluie (hors raccordement). Atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà perçu une telle subvention.

Fait à Guénange, en deux exemplaires, le

Signature